

Paris, le 10/07/2026

**Avis aux porteurs de parts du FCP de droit français
OSTRUM SRI CASH**

Part C-NPF* : FR0010622514

Part D-NPF* : FR0010622480

Part E* : FR0010492728

Part G1* : FR0011221936

Part I : FR0010529743

Part N* : FR001400HDS0

Part M* : FR0010392951

Part P* : FR0010622639

Part T* : FR0010579805

Part Z* : FR0012750461

Part Z2* : FR0013188752

Part R* : FR001400HDP6

** Cette classe de part ne fait pas l'objet d'une offre publique en Belgique.*

Nous informons les porteurs du FCP « OSTRUM SRI CASH » des modifications suivantes :

- Changement de méthode de calcul des coupons courus qui sera la suivante :

La valeur liquidative calculée et validée le jour ouvré précédant une période non ouvrée (week-end et jours fériés) tient compte des intérêts courus de cette même période non ouvrée. Cette valeur liquidative est établie en date du dernier jour de cette période non ouvrée.

- Ajout des pesticides et de l'huile de palme à la liste des politiques d'exclusions d'Ostrum Asset Management.

Les politiques d'exclusions, sectorielles et worst offenders du délégataire de gestion financière Ostrum Asset Management sont consultables sur le site www.ostrum.com.

Ces modifications entreront en vigueur **le 20 juillet 2026**.

Les autres caractéristiques du FCP restent inchangées.

De plus, le prospectus mis à jour en français, les documents d'information clé en français et en néerlandais, le règlement de gestion en français ainsi que les derniers rapports périodiques en français sont disponibles gratuitement auprès du siège social et de CACEIS Bank, Belgium Branch, avenue du port 86C b320, 1000 Bruxelles, Belgique.

La valeur nette d'inventaire est publiée sur FundInfo.

Les documents d'informations clés doivent être lus avant de prendre la décision d'investir.